



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

palais de Tokyo

Question écrite n° 115486

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action ministérielle définies lors du Conseil des ministres du 17 mai 2006 à l'égard de la création dans le domaine des arts plastiques demande à M. le ministre de la culture et de la communication les perspectives et les échéances de l'extension du site actuel du Palais de Tokyo, avec la réhabilitation de plusieurs milliers de mètres carrés inutilisés, permettant de développer la place de la création française, de renforcer la dynamique expérimentale du lieu et de l'ouvrir à de nouvelles disciplines.

Texte de la réponse

Les espaces du palais de Tokyo affectés au ministère de la culture et de la communication sont actuellement utilisés pour partie par l'association du site de création contemporaine (environ 6 000 m²). Les espaces qui restent disponibles correspondent à une superficie de plus de 12 000 m² sur deux niveaux dont la moitié est constituée par un espace de grande hauteur sous plafond et doté d'un éclairage naturel. Comme vient de l'annoncer le Président de la République, ces espaces vont être affectés au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou et seront consacrés à la présentation de l'oeuvre d'artistes confirmés de la scène française. L'activité de ce nouveau lieu consacré à l'art contemporain concernera les domaines des arts plastiques, du design, de la vidéo et du cinéma. Elle sera complémentaire du travail remarquable mené depuis quatre saisons par le site de création contemporaine pour promouvoir la scène émergente. Celui-ci continuera son activité au sein du palais de Tokyo, conjointement avec une nouvelle structure de préfiguration qui préparera l'aménagement et la programmation des espaces actuellement en friche. L'aménagement de ces nouveaux espaces était rendu nécessaire par l'insuffisante présentation, à Paris, d'artistes français confirmés ainsi que par l'absence d'un lieu consacré au design. Ils sont conçus comme une plate-forme de rayonnement vers les régions et vers l'étranger et constitueront un lieu médian entre les espaces dévolus à la création la plus contemporaine et les lieux d'exposition actuels du centre Georges-Pompidou.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115486

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 192

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2880